



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Document d'informations à transmettre à votre Comptable

Suite à la réforme de 2020, le nouveau barème, appelé **solde de la Taxe d'Apprentissage** correspond à **13% de la Taxe d'Apprentissage**.

Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'institut de formation.



Nom du chef d'entreprise :



Raison sociale de l'entreprise :



Adresse complète :



Code NAF:



N Siret:



Tel :



Mail:

Souhaite verser sa **taxe d'apprentissage 2021** à l'IFPVPS

Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé
32 avenue Becquerel – ZI TOULON EST – BP 074 - 83079 TOULON CEDEX 9

N° Siret : 130 016 561 000 16 Code APE 8412Z

N° de déclaration d'activité 93.83.04918.83

Code UAI : 0831059A

L'IFPVPS est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage..

Signature du chef d'entreprise:

pour une montant de